

PREFET DE L'INDRE

**Direction de la réglementation  
et des libertés publiques**  
Bureau de l'administration  
générale et des élections

**ARRÊTÉ 18 MAI 2015**

Autorisant l'organisation le **23 mai 2015**  
d'une épreuve cyclosportive dénommée « **BRS La Pierre Jodet** »  
à **VENDOEUVRES**

**Le préfet de l'Indre,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2215-1 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R 411.1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3323.1 à L 3323.6 ;

Vu le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331 -17 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

Vu l'arrêté n° 2015-D-2098 du 6 mai 2015 pris conjointement par le président du Conseil départemental de l'Indre et les maires de Badecon-le-Pin, Baraize, Bazaiges, Celon, Chasseneuil, Chavin, Chazelet, Ciron, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargilles-Dampierre, Le Menoux, Le Pêchereau, Le Pont-Chrétien-Chabenet, Luzeret, Méobecq, Nuret-le-Ferron, Migné, Oulches, Rivarennes, Rosnay, Ruffec-le-Château, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Marcel, Tendu, Thenay, Vendoeuvres et Vigoux, portant réglementation de la circulation sur l'itinéraire de la course cycliste dénommée « La Pierre Jodet » le 23 mai 2015, de 8h00 à 16h00 ;

Vu la demande formulée le 22 mars 2015 par M. Christophe VANDAELE, Président de l'U.S Brenne « La Pierre Jodet » - Château de Lancosme – 36500 VENDOEUVRES ;

Vu le visa de l'U.F.O.L.E.P de l'Indre ;

Vu l'attestation d'assurance APAC, contrat n° 00943555 0 en date du 27 mars 2015 ;

Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge, s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaires au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;

Vu l'avis du colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre en date du 27 avril 2015 ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires, en date du 29 avril 2015 ;

Vu l'avis de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 14 avril 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1er** : M. Christophe VANDAELE, Président de l'U.S Brenne « La Pierre Jodet » Château de Lancosme – 36500 VENDOEUVRES, est autorisé à organiser le **samedi 23 mai 2015** :

- une épreuve dénommée « **B.R.S La Pierre Jodet** », selon les modalités ci- après :

- **Départ** : **8h00** – Mairie de VENDOEUVRES
  
- **Arrivée** : à partir de **12h00** – Mairie de VENDOEUVRES
  
- **Itinéraire** : (carte jointe en annexe)
  
- **Parcours** : **165 Kms**

**ARTICLE 2**: Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités ainsi que des mesures suivantes :

1°) **Secours et Protection** :

L'organisateur doit prévoir un service de secours conformément à ce qui est préconisé en la matière par la fédération française de cyclisme pour le déroulement des épreuves cyclistes sur routes. Il devra prévoir une trousse de premiers secours, à un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...).

En conséquence, le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies ci-dessous et dans la note d'information technique (NIT) correspondante.

- **P.A.P.S** : Point d'Alerte et de Premiers Secours, composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).
  
- **Ambulance** : Elle doit être conforme aux préconisations du règlement type de la Fédération française de cyclisme en vigueur (type B de la norme NF EN 1789).

MOYENS À METTRE EN PLACE	NATURE DE L'ÉPREUVE			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs titulaires du PSC1* affectés uniquement à cette fonction, identifiables de l'organisation et du public			- DPS** retenu, à préciser (2)  - ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
Véhicule destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Les secouristes seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	DPS PE** retenu, préciser : - dispositif statique - dispositif dynamique (2) - dispositif mixte  ou  ambulance	DPS à préciser (2)  ou  ambulance	
Médecin	NON (pas d'obligation)			OUI

- (1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises  
(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S.\*\* à dispositif dynamique

\* P.S.C.1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

\*\* D.P.S. – P.E. : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants). Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne (V.P.S.P.) Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation concernant leur sécurité. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

La zone d'arrivée doit être protégée de part et d'autre de la chaussée, sur une distance convenable, par des barrières de protection assemblées ou, à défaut, par des cordages tendus par des piquets.

## 2°) Sécurité :

L'organisateur est tenu de respecter :

- l'arrêté n° 2015-D-2098 du 6 mai 2015 pris conjointement par le président du Conseil départemental de l'Indre et les maires de Badecon-le-Pin, Baraize, Bazaiges, Celon, Chasseneuil, Chavin, Chazelet, Ciron, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargillesse-Dampierre, Le Menoux, Le Pêchereau, Le Pont-Chrétien-Chabenet, Luzeret, Méobecq, Nuret-le-Ferron, Migné, Oulches, Rivarenes, Rosnay, Ruffec-le-Château, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Marcel, Tendu, Thenay,

Vendoeuvres et Vigoux, portant réglementation de la circulation sur l'itinéraire de la course cycliste dénommée « La Pierre Jodet » le 23 mai 2015, de 8h00 à 16h00.

L'organisateur doit s'assurer, par une reconnaissance du circuit effectuée immédiatement avant le départ de l'épreuve, qu'aucun obstacle imprévu ne puisse remettre en cause la sécurité des participants et procéder, si nécessaire, au balayage de la chaussée.

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter le code de la route et prévoir l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit inférieur ou égal à 10 km	Circuit supérieur à 10 km	Contre la montre ou épreuve chronométrée	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs poste fixe ou Signaleurs mobiles notamment à motocyclette	OUI	OUI	OUI	OUI

Les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils ne disposent pas de pouvoirs de police à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte, au plus tôt, de tout incident.

Ils devront impérativement être placés à toutes les intersections des rues et agglomérations et toutes les intersections hors agglomération.

Les passages à niveaux doivent être protégés par des signaleurs chargés de faire respecter le code de la route aux concurrents.

Les personnes figurant sur les listes annexées au présent arrêté sont agréées en qualité de signaleurs. Ces signaleurs doivent porter un gilet de haute visibilité, de couleur jaune et utiliser des piquets mobiles rouges et verts à deux faces (modèle K10) pour signaler le passage de la course.

Ils doivent être effectivement en place un quart d'heure au moins et une demi-heure au plus avant le passage théorique de la manifestation, et devront quitter leur poste un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la manifestation. Ils doivent être en liaison avec le directeur de la course.

Par ailleurs, un véhicule annonciateur est situé en tête de la course, équipé de haut-parleurs et portant la mention " Attention, compétition sportive ".

### 3°) **Service d'ordre** :

Nom du responsable : M. Christophe VANDAELE, Président de l'U.S Brenne « La Pierre Jodet » - Château de Lancosme – 36500 VENDOEUVRES.  
Tél : 09 63 06 42 50

### 4°) **Signalisation** :

L'organisateur s'engage à marquer la chaussée d'une couleur autre que blanche, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Les marquages doivent être de couleur jaune (comme le préconise la F.F.C.) et doivent avoir disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur au plus tard 24 h, après le passage de la course. L'organisateur ne doit pas utiliser les panneaux de signalisation ni leurs supports pour flécher le parcours.

**ARTICLE 3** : La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 4** : L'autorisation de l'épreuve peut être suspendue ou rapportée à tout moment par le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant, si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne se trouvent pas respectées. L'organisateur doit prendre contact avant l'épreuve avec la brigade de gendarmerie de Buzançais (02.54.02.25.80).

**ARTICLE 5** : Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public sont à la charge de l'organisateur, ainsi que les frais de mise en place d'un service d'ordre prévu, s'il y a lieu, à l'occasion de la manifestation.

**ARTICLE 6** : Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

Afin de répondre aux objectifs de développement durable portés par le mouvement sportif, il est souhaitable que l'organisateur mette en place tout dispositif à sa convenance promouvant cette démarche (recyclage des déchets, information du public et des participants, gestion de l'eau de nettoyage des véhicules, etc..).

**ARTICLE 7** : Une autorisation exceptionnelle est accordée à l'organisateur de la course pour utiliser une voiture munie de haut-parleurs afin de diffuser sur le parcours emprunté par les coureurs des consignes de sécurité.

**ARTICLE 8** : L'organisateur doit exiger des concurrents non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette épreuve sportive lors de l'inscription datant de moins d'un an.

**ARTICLE 9** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, les maires des communes concernées, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre, le directeur départemental des territoires et le président du Conseil départemental de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie est adressée à M. Christophe VANDAELE, Président de l'U.S Brenne « La Pierre Jodet » (Château de Lancosme – 36500 VENDOEUVRES) ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



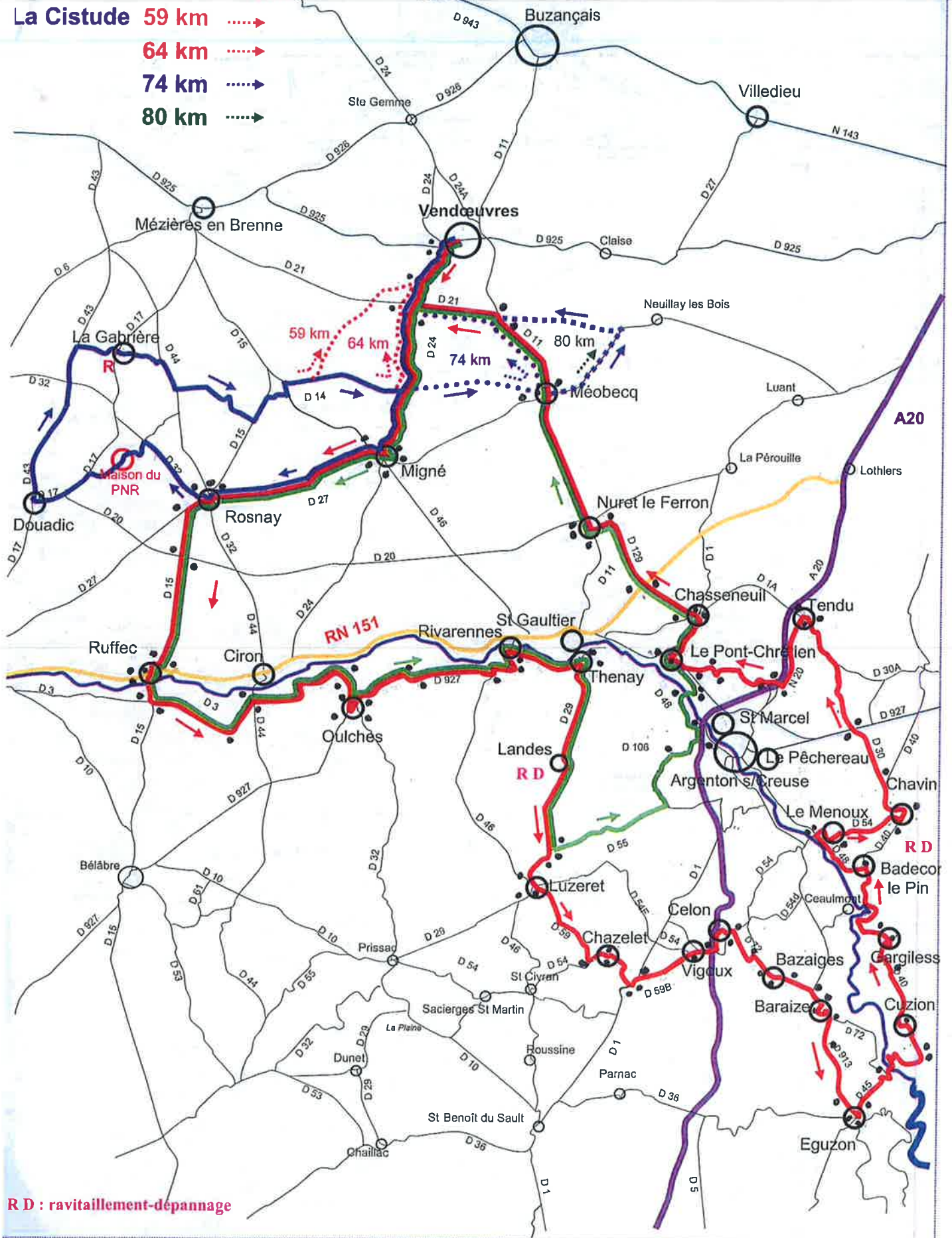
Jean-Marc GIRAUD

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés - CS80583 – 36019 CHATEAUROUX CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges 1 Cours Vergnaud – 87000 LIMOGES

# EMPLACEMENT DES SIGNALEMENTS

- La Pierre Jodet 165 km** Dénivelé : 1950m → • emplacement d'au moins 1 signaleur
- La Vendœuvoise 105 km** Dénivelé : 1040m →
- La Cistude 59 km** .....→
- 64 km** .....→
- 74 km** .....→
- 80 km** .....→



**RD : ravitaillement-dépannage**

## LISTE des SIGNALEURS 2015

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire	NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BARONNET René	17/10/1943	116 783	BADET Dany	06/03/1949	130 755
BARRONNET Bernadette	04/04/1947	162 971	CHARRET Thierry	09/12/1960	781 236 200 402
LABOUILLE Jean	01/02/1930	760 336 200 237	GIRARD Bruno	30/10/1959	801 036 200 842
PROT Maurice	28/06/2029	6 762 538	LUGNOT Christian	09/11/1951	174 677
PROT Joël	21/12/1963	811 036 200 459	MOUSSET Hubert	17/02/1950	162 667
			VILLERE André	21/07/1944	121504

### Motards possibles

### Signaleurs volants

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire	NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
AUFRERE Didier		156 455	<del>BOIS Bernadette</del>		
BARON Patrick		176 846	BOIS Guy	19/02/1933	71 305
BENOITON Alain		820 436 200 398	<del>BROUARD Emmanuel</del>		
BERTHONNET Jean Pierre		891 186 300 175	DAUBORD Jean	15/08/1948	137 774
BERTRAND Pierre		780 236 200 278	DOUCEAU Micheline	18/08/1942	10 893 101 145
BOUTET Gérard		10 936 200 092	DOUCEAU Urbain	22/04/1942	93/9109/74
BRUN Claude		780 436 200 326	DUBOIS André	26/12/1932	108 416
CORNU Patrice		790 616 110 266	ESPIRE Michel	24/11/1934	244 380
DESANNEAUX Hervé		289 507	ESPIRE Pierrette	29/01/1938	90 568
FRADET Christophe		175 516	FRICAUD Marc	24/02/1941	751 268 627
HENRY Alain		781 236 200 408	LERDA Josyane	05/06/1948	790 683 210 468
JOUANNET Eric		821 036 200 305	<del>LERDA Pierre</del>		
LABARRE Michel		800 337 200 856	MARGOTTEAU Francis	08/01/1951	145 820
LACOSTE Marc		840 291 203 964	MARGOTTEAU Jocelyne	19/03/1948	125 925
LAVAUX André		155 941	POITEVIN Lucette	21/05/1940	75/794335
LIGAT Jean Claude		175 174	POITEVIN Marcel	24/11/1945	112 481
MAHUTEAU Stéphane		910 836 200 027	SUREAU André	24/12/1936	9 260 633
MOREAU Steve		1 036 200 194			
MOURRET Bertrand		991 036 200 064			
PESINA Joel		150 251			
PIPEREAU Albert		751 432 821			
POUPARD Patrick		771 278 400 022			
PREDAL Pascal		810 336 200 248			
RENAUD André		790 736 200 300			
RIPOTEAU Jean François		820 436 200 571			
ROBERT Michel		771 236 200 219			
SOUBIZE Daniel		173 579			
THOMAS Dominique		781 036 200 816			
THOMAS Gérard		113 432			
VIOVI Jean Pierre		<b>106 435</b>			
VIRARD Jean Marie		791 236 200 254			

### Voitures ouvreuses

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
AUCUY Yannick		850 736 200 513
DUMONT Jacky	30.05.1949	9 284 585
ESPIRE Michel		244 380
FONTAINE Alain	23.01.1941	108 371
FONTAINE Dominique	16.02.1967	850 336 200 219
GUILLEBAUD Pascal	23.05.1961	831 136 200 576
GUILLEMAIN Gilles		770 986 300 574
MUTOT Daniel	23.06.1946	115 651
PASQUET André	26.06.1945	112 287
PELLERIN Dominique		770 536 200 006
PERREAU Jean-Pierre	13.09.1948	127 757
SALLÉ Michel	14.10.1943	761 093 112 732
SAUMARD Jean-Marie	14.09.1964	860 178 100 277
SOVERAIN Christian	21.09.1948	146 539
VILLERET Albert	26.08.1946	131 653
VIOVI Jean Pierre		138 709

### Voitures Balai

MARTIN Daniel	760 636 200 288
FAUCHON Yvon	



## LISTE des SIGNALEURS 2015

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire	NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
CARMIGNAT Jean Pierre	08/05/1949	133 686			
DEVERSON Gérard	23/11/1944	114 906	ALAPLANTIVE Jerome	24/07/1967	850336200422
GEOFFROY J.Louis	09/07/1949	751 545 096	BAUDAT Jean Yves	28.05.1949	135130
RICHARD Daniel	27/11/1956	177 413			
* RICHARD Stéphane	02/03/1980	980 836 300 007			
VIAUD Maurice	01/01/1932	54 842			

### Secteur du PECHEREAU

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
VERDY Samuel	08/02/1985	31 236 200 022
VERDY Guy	26.10.1953	159 097
DESAIX Régis	05/01/1979	961 236 200 129

### Secteur SAINT-MARCEL

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BILBEAU Jean-Paul	14.08.1941	78 439
BOUQUIN Philippe	15.08.1968	880 136 200 228
BRETON André	08.03.1951	142 231
BRISAUD Philippe	22.07.1953	158 249
CHEVAL Michel	23.02.1951	142 244
<del>DESIRE Bernard</del>	<del>05.06.1946</del>	
DUBOIS Bernard	07.06.1949	131 841
FRENAIZON Josette	19.04.1947	173 151
GOURGOUSSE Charles	03.02.1936	104 476
GOURGOUSSE Marcelle	20.09.1942	188 407
LALEUF Robert	20.12.1950	140 624
LASSERE Jacques	17.02.1960	721 136 200 485
LONGEIN Daniel	15.01.1951	145 056
MAUGRION Bernard	09.01.1949	133 432
MERCIER Jean-Claude	26.03.1938	1 094 286 336
POIRON Jean-Claude	28.09.1962	800 936 200 415

### Secteur de TENDU

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BERNOT Vincent	13/12/1978	970 424 300 014
ROUET Olivier	12/09/1969	11DY12390
CAILLOUX Maurice	22/09/1956	175 020
TAUVIE Fabrice	25/01/1974	GN95653
DAGOIS Stéphane	23/10/1968	870 336 200 085
ROULET Philippe	20/01/1955	227 664

### Secteur d'ARGENTON sur CREUSE

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BACHELIER Didier		831 236 200 283
BRET Claudine		104 916
CHARBONNIER Bernard		810 236 200 606
MAINOT Roger		61 315
RAFFIN Philippe		801 136 200 755
ROCARD Fabrice		920 485 200 138
SIKORA Antoine		90 992

### Secteur LE PONT-CHRETIEN

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
ALLONCLE Christian	06/11/1948	129 052
BATARD Maurice	19/05/1947	121 691
BATARD Yannick	02/11/1972	920 736 200 138
BERNERON Dominique	27/04/1958	760 936 200 601
BERTHELOT Thierry	16/09/1966	850 336 200 228
BIRGHOFFER Raymond	17/11/1954	171 458
BONVALOT Pierre Henri	23/02/1951	92 192 302
CHAUSSEMY Guillaume	02/11/1978	961 136 200 099
CHOPLIN Helena	03/10/1979	990 436 200 086
DANIELS Jonathan	07/07/1987	14AQ28378
DESIRE Gilles	01/08/1953	158 750
DESIRE Patrice	01/03/1958	770 286 300 579
DEVERSON Roland	01/11/1934	14AX68544
DICHANT Pierre	01/06/1942	107 146
DUBOST Jean Claude	24/02/1953	154 881
<del>FOMPROI Pierre</del>		
FOULATIER Jean-Bernard	16/10/1962	810 236 200 553
GODART Alain	17/04/1956	71627M
LAROCHE René	05/04/1946	127 486
MARTIN Cédric	30/05/1980	980 236 200 013
MARTIN Jean-Louis	17/10/1954	164 815
PERNIN Jacques	20/01/1953	158 751
POIRON Guillaume	02/11/1978	14AR79196
TISSIER Christian	22/10/1956	77 033 620 005
TISSIER Jean-Pierre	21/03/1957	178 816
TISSIER Thierry	08/06/1967	891 136 200 309

### Secteur de NURET LE FERRON

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
MACE Alain	27/03/1963	840 177 220 538
PERRAGUIN J.Louis	25/05/1946	114 926
VINCENT Roger		800 636 200
BEURIER Didier	05/04/1968	860 136 200 297
BADOUREAUROUX H	13/04/1957	760 192 310 031
BLERON Didier	24/08/1969	861 036 200 056
BOUET David	14/06/1973	910 436 200 106
DELAUTIER Richard	15/02/1966	840 336 200 465
FAUCONNIER Gérard	28/06/1947	122 748
PERRIN Gilbert	04/02/1956	760 536 200 621
CAILLAUD Ludovic	08/04/1979	13BE56025
PERRAGUIN Stéphane	13/07/1970	880 436 200 288
JEUNESSE hervé	06/10/1967	851 049 103 935

### Secteur de CHASSENEUIL

### Secteur de MEOBECQ



## LISTE des SIGNALEURS 2015

### Secteur de RIVARENNES

### Secteur de THENAY

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
AUDEBERT Jean Louis	05/07/1937	73 286
BARON Jean Michel	10/11/1958	761 018 100 934
BAUER Roch	20/09/1937	209 075
BIENVENU François	17/09/1951	381 403
BLONDEAU Dominique	17/04/1960	81 036 200 026
DOUADIC Pierre	13/12/1952	870 536 200 139
LAMAMY Jean Marie	17/10/1950	139 475
ROUILLE François	22/07/1951	146 188
VERNEAU Jean Claude	20/08/1966	841 036 200 267

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BERTON Guy	17/01/1945	243574
PLANTUREUX Guy	30/08/1942	113 364
VAILLAUD Patrice	03/03/1968	870 136 200 178

### Secteur de BARAIZE

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
ALLIGNET Pierre	22/08/1946	130 985
BOURDIER Dominique	23/12/1967	851 036 200 316
CADET Léon	24/05/1942	88 381
CASTILLE Francis	29/03/1939	75 962 662
CHOPLIN Jean Louis	29/05/1944	52 376
FOUCHET Nicolas	20/07/1974	930 636 200 153
GAUTHIER Damien	18/06/1988	50 136 200 020
HOCHART Philippe	04/11/1960	810 559 562 395
PERROT Lionel	06/09/1958	771 018 101 394
RENAUD René	31/03/1938	751 042 547
SAGE René	10/10/1937	123 851

### Secteur d' EGUZON

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
AGEORGES Michel		747 438,00
ALLILAIRE Jean		108 549,00
BARTHES Pierre		163 301,00
BELIER Pierre		79 023 620 063,00
BOURDOIS Frédéric		81 164,00
CADET Léon		88 381,00
CAPONY Pierre		751 285 751,00
DEMESSANT Michel		129 643,00
GATEFAIT Bernard	08/01/1934	91 712,00
GRIMAUD Marcel	01/01/1939	75 103 325 032,00
GUILLEMARD Paul	19/10/1929	73 349,00
GUYOTON Pierre	04/01/1938	80 324,00
GUYOTON Marcel	21/01/1944	84 425,00
HOLBERT Jean Charles	15/02/1943	680 826,00
JARRY Raymond	15/12/1942	103 770,00
LAGOGNOTTE André	04/03/1939	130 265,00
LAGOUTTE Gérard	03/02/1930	91 119,00
LENUÉ Jean-Paul	25/06/1948	653 305,00
LEBRUN Dominique	19/05/1952	153 495,00
MARAIS Jean-François	12/08/1946	116 184,00
MASSONEAU Roger	08/11/1941	108 425,00
PETOIN André		119 041,00
QUILLICI Jean Claude		75 103 620 008,00
REMERAND Jean Paul		131 472,00
DE ZWART Marinus		6 537 150 888

### Secteur de GARGILLESSE

### Secteur de LUZERET

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
<del>MOULIN Gilles</del>	<del>07/10/1966</del>	
ROLLET Didier	11/06/1960	781 236 200 567,00

### Secteur de VIGOUX

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
ALLELY Eric	27/02/1966	870 151 120 223
BAUDET Monique	17/01/1958	761 036 200 022
DANET Joël	25/03/1954	161 800,00
DELACOU Jean Claude	28/05/1958	800 236 200 843
DELACOU Sylvie	08/03/1965	920 236 200 385
DEVERSON Marie-France	01/09/1946	121 078
GALAT Serge	03/05/1964	820 436 200 100
IMBERT Jean Luc	01/01/1954	160 339
LACOTE Thierry	03/07/1968	860 523 200 175
LOUSSERT Alain		144 681
LOUSSERT Nicolas		990 936 200 270,00
MARCHENAY Alexandre	12/10/1978	960 836 200 102
MEUNIER Vincent	14/10/1974	920 336 200 003

### Secteur de BAZAIGES

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
AUBRAY Jean Pierre	21/09/1950	139 577
DURIS Jean	13/08/1947	1 317 096 736
FAGEON Jean Marie	01/05/1952	1 499 597 036
FAGEON Pascale	19/05/1979	81 136 200 024
LEGOUT Alain	22/07/1953	72 102 877 335
LELONG Bernard	25/12/1944	7 338 716 378
LELONG Jeanine	21/03/1944	1 197 096 536
MATHE Jean	21/08/1930	9 291 436
PORTRAIT Isabelle	14/04/1964	850 236 200 259
TROMPEAU Cyrille	28/11/1974	930 236 200 163
RODET Raymond	30/10/1943	1 112 546 336
<del>RODET Antoinette</del>	<del>28/11/1947</del>	

### Secteur de BADECON le PIN

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BROGGI François	04/05/1947	142 248
MAUDUIT Robert	12/03/1950	136 518

### Secteur de CHAVIN

## LISTE des SIGNALEURS 2015

### Secteur de VENDOEUVRES

### Secteur de RUFFEC

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire	NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
GAULTIER Christian	31/12/1947	121334	BARRE Lionel	29/04/1962	730 636 200 237
BARRE Jean Yves		861 236 100 026	BIDAULT Bernard	09/02/1950	194 098
BIAUNIER Jean Michel		7 991 103 200 088	BIENVENU René	29/09/1935	75 870 174
BROUARD Bernard		108 625	BREMAUD Jean Claude	25/08/1941	113 165
BROUARD Emmanuel	25/09/1972	910 136 100 035	CHABAUTY J. Bernard	29/05/1947	611 176
BROUARD Frédéric		901 136 200 208	GRASSIN Gérard	25/08/1935	129 872
CAILLAUD Bruno		870 136 200 200	GRAUX Guy	29/10/1939	760 980 201 330
DARDANT Christophe		890 736 200 309	HUBERT André	30/11/1949	134 865
DESSY Emmanuel		980 136 100 023	HUBERT Monique	16/11/1955	171 545
DUBOIS André	26/12/1932	108416	MAZEROUX Marc	13/07/1950	138 126
GIRAUDON Christian		167 244	PACTA Rémy	19/11/1955	171 272
GIRAUDON Hervé		841 236 200 203	ROUAULT Daniel	14/03/1947	134 085
LIGAT Jean Claude		174 175	SERVEUX Claude	19/10/1944	1 201 806 536
MONNIER Bernard		940 637 200 652	SOULAS Gustave	20/08/1934	151 531
MONNIER Christophe		961 036 200 229	SOULAS Laurence	01/12/1964	831 136 200 066
MOULIN Christophe		920 836 200 117	VACHAUD Edith	13/09/1948	140 156
PALLEAU Régis		851 036 200 456	VAUCELLE Brigitte	10/04/1949	172 827
SCHAASS Robert		75 629 122	VAUCELLE Jacques	06/09/1935	110 225
MARTIN Rémi		175 598	VERVIALLE Laurent	05/11/1960	790 136 200 155
VAN DER WOORT Benoît		911 236 200 229	VIALLET Claude	01/10/1974	920 736 100 050
VESVRE Gilles	28/05/1953	173 699			
VINCENT Patrice	03/03/1951	153 541			
BAUFRERE Jean		163 430			
METEZEAU Rose	27/12/1944	137 765			
FRICAUD Marc	24/02/1941	751 268 627			
MICHAUD Frédéric	19/09/1957	910 836 200 039			

### Secteur de CIRON

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BLANCHARD Alain	21/05/1945	130 239
DEFEZ Gérard	01/09/1947	159 847
LABELLE Sylvie	19/05/1959	78 538
VIOLLET Richard	05/06/1941	94 649

### Secteur de MIGNE

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
AUJOURDANNE Philippe	13/03/1970	880 436 100 016
JEANNETON Olivier	24/02/1974	921 036 100 032
LEROUX Christian	02/02/1957	61 271
NOGRETTE André	10/12/1941	115523
MERY Christine		760 436 200 120
SEGAUD Gabriel	11/01/1933	83 723

### Secteur d'OULCHES

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BREJEAU François	30/08/1965	830 736 200 258
CELADON J. Jacques	03/07/1938	75 671 439
DUVEAU Jean	22/11/2613	120 016
DUVEAU Michel	16/04/1940	106 429
FILOCHE Roger	08/04/1939	147 101
FOULATIER Jean	30/04/1949	132 301
MERLOT Claude	25/05/1954	752 100 925
MICHAUD André	14/12/1940	75 639 050
RETAILLAUD Romain	31/01/1984	636 100 017
TAUVY Laurent	04/01/1974	891 136 200 344
VIVIEN Jean Pierre	29/08/1952	158 633

### Secteur de ROSNAY

NOM-PRENOM	Date de naissance	N° Permis de conduire
BOISGARD Etienne	15/03/1948	790 936 200 557
BLAUCHET Claude	25/09/1951	47 131
BONNEAU Bruno	02/03/1969	870 337 200 425
BONNEAU Jacky	16/08/1948	127 267
BRUNET Serge	23/10/1948	780 236 200 115
COLLET Philippe	19/05/1963	810 986 300 130
DUPLANT Albert	02/12/1942	851 023
GAUDIN Christian	27/03/1956	178 456